Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMBROSIA OCTOBRE 2028 (FR0013512514)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion: Le FCP à formule a pour objectif de permettre au porteur de bénéficier, en fonction de l'évolution de l'indice EuroStoxx 50 (Price Return), dividendes non réinvestis (l'«Indice»), dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, qui est le niveau de clôture observé le 17 septembre 2020, à l'une des Dates de Constatation Semestrielle entre le 17 septembre 2021 (inclus) et le 18 septembre 2028 (exclu) : (i) d'une échéance anticipée et, (ii) d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence ou « VLR » assortie d'un gain fixe et plafonné de 2,25% par semestre, calculé au prorata du nombre de semestres entiers écoulés entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Semestrielle correspondante tout en exposant le porteur à un risque de perte de son Capital Investi.

Sinon, à la Date d'Echéance, le 18 octobre 2028, dès lors qu'il n'y a pas eu d'échéance anticipée auparavant, le niveau de clôture de l'Indice est comparé à son niveau initial :

a) A la Date de Constatation Finale, le 18 septembre 2028, si l'Indice baisse de plus de 40%, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera égale à la VLR diminuée du pourcentage intégral de baisse de l'Indice, le porteur subit alors une perte de son Capital Investi égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, soit une perte supérieure à 40% ;
b) Sinon, à la Date de Constatation Finale, si l'Indice baisse jusqu'à 40% inclus, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale à la VLR;
c) Sinon, à la Date de Constatation Finale, si l'Indice est en hausse ou stable, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale à la VLR majorée d'un gain fixe et plafonné de 36%, soit un taux de rendement annuel ou « TRA » de 3,87%.

La VLR correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP parmi les valeurs liquidatives dont la première porte la date de création (exclue) du FCP et la dernière est celle du 16 septembre 2020.
Le Capital Investi est défini comme l'investissement initial du porteur, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Avantages de la formule :
-Dans le cas d'une échéance anticipée, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 2,25% par semestre, calculé au prorata du nombre de semestres entiers écoulés entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Semestrielle correspondante, soit un rendement annualisé compris entre 3,91% et 4,24%. Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain supérieur à la performance de l'Indice.
-Sinon, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des Dates de Constatation Semestrielle :
°Si à la Date de Constatation Finale, le 18 septembre 2028, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 36%.
°Si à la Date de Constatation Finale, le 18 septembre 2028, l'Indice affiche une baisse jusqu'à 40% (inclus) par rapport à son niveau initial, le porteur récupère son Capital Investi.
-L'indice Euro Stoxx 50 (Price Return) est un indice diversifié sectoriellement, représentatif du marché actions de la Zone Euro. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un secteur donné.

Inconvénients de la formule :
-Le capital n'est pas garanti. Le FCP présente un risque de perte en capital.
-Le porteur ne connaît pas a priori l'échéance du FCP qui peut être comprise entre 1 an et 8 ans, selon l'évolution de l'Indice.
-Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée est remplie, le gain fixe est plafonné. Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse de l'Indice si elle est supérieure.
-Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des Dates de Constatation Semestrielle :
° En cas de baisse de l'Indice de plus de 40% observée à la Date de Constatation Finale par rapport à son niveau initial, le porteur subit alors une perte en capital à la Date d'Echéance. La valeur liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera alors égale à la VLR diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'indice Euro Stoxx 50 (Price Return), soit une perte du Capital Investi de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Investi (TRA compris entre -6,12% et -100% dans le cas où le niveau de l'Indice serait de 0).
° En cas de hausse de l'Indice à horizon 8 ans, le gain fixe est plafonné à 36% (TRA de 3,87%). Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse de l'Indice si elle est supérieure à 36%.
-Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice Euro Stoxx 50 (Price Return). Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Affectation des sommes distribuables : résultat net : capitalisation – plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Autres informations:
Durée minimum de placement recommandée : 8 ans, 1 mois et 1 jour. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance soit le 18 octobre 2028.
Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 15 septembre 2020 inclus à 13 heures sauf en cas d'interruption de la commercialisation dans les conditions prévues au Prospectus.
Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h. Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 18 octobre 2028 (hors échéances anticipées), se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

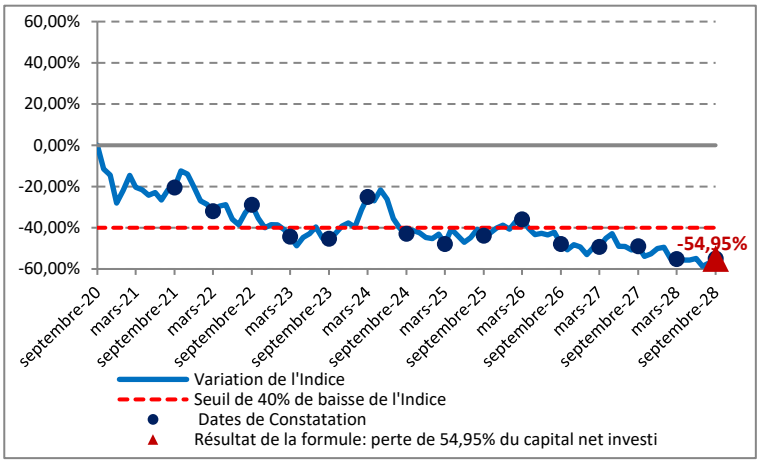
- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le porteur du FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital à la Date d'Echéance. La protection émise par BNP Paribas en faveur du FCP permet uniquement de s'assurer que la valeur liquidative à la Date d'Echéance ou à la Date d'Echéance Anticipée (si la Condition d'Echéance Anticipée est vérifiée) sera supérieure ou égale au résultat de la formule.
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.

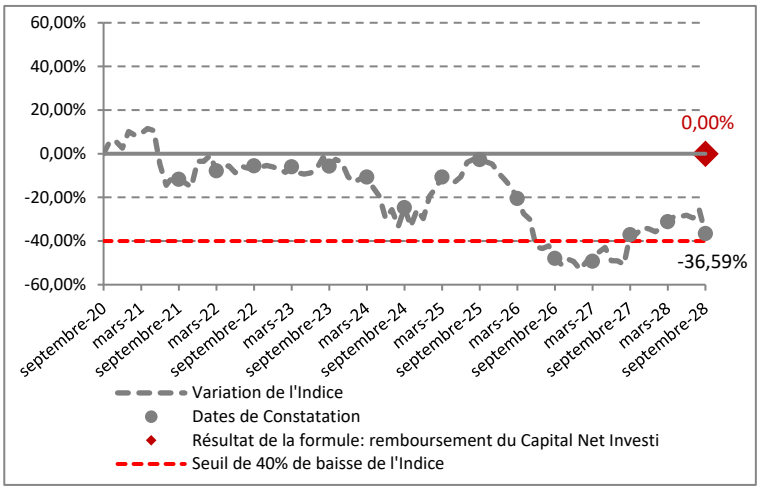


Scénario défavorable à 8 ans : Indice en forte baisse à horizon 8 ans.

Aux Dates de Constatation Semestrielle, les Conditions d'Echéance Anticipée n'ont pas été remplies, l'Indice étant chaque semestre en baisse par rapport à son niveau initial. Le FCP n'a donc pas été dissous avant l'échéance.

A la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 54,95%, dépassant le seuil de baisse de 40%. Par conséquent, l'investisseur récupère le 18 octobre 2028, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance, une valeur liquidative égale à 45,05% de la VLR. **Il subit donc une perte du Capital Investi de 54,95%, proportionnelle à la baisse intégrale de l'Indice soit un TRA : - 9, 39%.**

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 18 octobre 2028 serait égale à 45,05 euros.

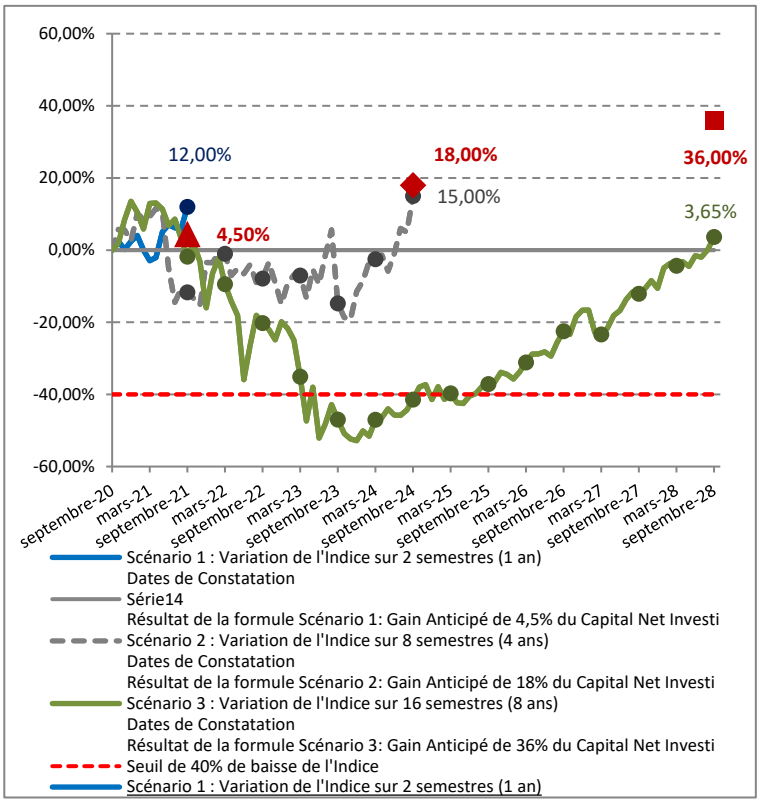


Scénario intermédiaire à 8 ans : Indice en baisse modérée à horizon 8 ans.

Aux Dates de Constatation Semestrielle, les Conditions d'Echéance Anticipée n'ont pas été remplies, l'Indice étant chaque semestre en baisse par rapport à son niveau initial. Le FCP n'a donc pas été dissous avant l'échéance.

A la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 36,59%. Cette baisse ne dépassant pas 40%, l'investisseur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance, le 18 octobre 2028, une valeur liquidative égale à la VLR, soit un TRA de 0%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 18 octobre 2028 serait égale à 100 euros.



Scénarios favorables :

Scenario 1 : Indice en hausse à horizon 2 semestres (1 an).
A la première Date de Constatation Semestrielle, le 17 septembre 2021, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 12%: la Condition d'Echéance Anticipée est remplie et le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 2,25% par semestre, calculé au prorata du nombre de semestres entiers écoulés, soit 4,5% (2 semestres x 2,25%). Le porteur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance Anticipée, le 14 octobre 2021, une valeur liquidative égale à 104,5% de la VLR, soit un TRA de 4,18%.
Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 14 octobre 2021 serait égale à 104,50 euros.

Scénario 2 : Indice en hausse à horizon 8 semestres (4 ans).
A chaque Date de Constatation Semestrielle entre le 17 septembre 2021 (inclus) et le 17 septembre 2024 (exclu), l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le FCP n'est donc pas dissous par anticipation.
A la Date de Constatation Semestrielle du 17 septembre 2024, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 15% : le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 2,25% par semestre, calculé au prorata du nombre de semestres entiers écoulés, soit 18% (8 semestres x 2,25%). Le porteur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance Anticipée, le 17 octobre 2024, une valeur liquidative égale à 118% de la VLR, soit un TRA de 4,14%.
Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 17 octobre 2024 serait égale à 118 euros.

Scénario 3 : Indice en hausse à horizon 16 semestres (8 ans).
A chaque Date de Constatation Semestrielle entre le 17 septembre 2021 (inclus) et le 17 septembre 2028 (exclu), l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le FCP n'est donc pas dissous par anticipation.
A la Date de Constatation Semestrielle du 17 septembre 2028, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 3,65% : le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 2,25% par semestre, calculé au prorata du nombre de semestres entiers écoulés, soit 36% (16 semestres x 2,25%). Le porteur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance Anticipée, le 18 octobre 2028, une valeur liquidative égale à 136% de la VLR, soit un TRA de 3,87%.
Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 18 octobre 2028 serait égale à 136 euros.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% jusqu'au 15 septembre 2020, 13h, heure de Paris (*)
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,30%(**)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*)Néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.
(**) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 août 2020.